

**PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION DU CONSEIL DE LA MRC DE MONTMAGNY TENUE À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-MONTMINY, LE MARDI 8 JUILLET 2014 À 16H30 À LAQUELLE SONT PRÉSENTS LES MAIRES SUIVANTS :**

**MESDAMES**

- JOCELYNE CARON, municipalité de Cap-Saint-Ignace
- FRANCINE HAMEL, représentante de la municipalité de Saint-Pierre-de-la-Rivière-du-Sud
- KARINE NADEAU, municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton

**MESSIEURS**

- RÉAL BOLDUC, municipalité de Saint-Just-de-Bretenières
- ANDRÉ BOULET, municipalité de Notre-Dame-du-Rosaire
- GASTON CARON, représentant de la Ville de Montmagny
- CLAUDE DOYON, municipalité de Saint-Fabien-de-Panet
- RICHARD GALIBOIS, municipalité de Berthier-sur-Mer
- GUY GARANT, municipalité de Lac-Frontière
- DENIS GIROUX, municipalité de Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud
- LOUIS LACHANCE, municipalité de Sainte-Lucie-de-Beauregard
- FRÉDÉRIC POULIN, municipalité de Saint-Antoine-de-l'Isle-aux-Grues
- RÉNALD ROY, municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud
- ÉMILE TANGUAY, municipalité de Saint-Paul-de-Montminy

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. JEAN-GUY DESROSIERS, PRÉFET.

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Nancy Labrecque, directrice générale, et M. Daniel Racine, directeur général adjoint et coordonnateur en aménagement.

**1. OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur le préfet souhaite la bienvenue à tous. Il constate le quorum et déclare la session ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC VARIA OUVERT**

CONSIDÉRANT le projet d'ordre du jour déposé;

**2014-07-01**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉNALD ROY  
APPUYÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le projet d'ordre du jour pour la session du 10 juin 2014 soit adopté avec Varia ouvert.

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour avec Varia ouvert
3. Adoption du procès-verbal
  - 3.1 Session du 10 juin 2014
4. RENCONTRE
5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES
  - 5.1 Édifice Amable-Bélanger
    - 5.1.1 Suivi des mesures d'économie d'énergie
  - 5.2 Poste de la SQ
  - 5.3 CLD de la MRC de Montmagny

- 5.3.1 Orientations suite à la coupe de 10 % pour 2014
- 5.3.2 Bail de location – Durée
- 5.3.3 Addenda – Entente de gestion MRC-MEIE 2012-2014
- 5.4 Plan de travail 2014 – Rapport trimestriel (1<sup>er</sup> juillet)
- 5.5 Congrès de la FQM – 25, 26 et 27 septembre 2014
- 5.6 Sécurité incendie
- 5.7 Photocopieur
- 5.8 REER collectif
- 5.9 Travaux de stabilisation – Cours d'eau Bras-St-Michel
- 5.10 Prix hommage Alphonse-et-Dorimène-Desjardins – Mise en candidature
- 6. AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
  - 6.1 Programmation du MTO pour 2014-2016
    - 6.1.1 Réduction de vitesse – Appalaches Lodge Spa et Tronçon Monk
  - 6.2 Modification au règlement de contrôle intérimaire n° 2007-56 relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables
  - 6.3 Plan d'action pour le développement de l'économie et l'emploi 2014-2019 – Volet Démographie/Ruralité
  - 6.4 Avis de conformité ou d'opportunité
  - 6.5 Négociations des périmètres d'urbanisation
  - 6.6 OBV du Fleuve Saint-Jean et OBV de la Côte-du-Sud – Rapports annuels 2013-2014
- 7. CORRESPONDANCE
  - 7.1 Chambre de commerce de Montmagny – Cocktail du 14 novembre 2014
  - 7.2 Place aux jeunes en région – PALMI (Plan d'action local pour la migration interrégionale) 2015-2020
- 8. FINANCES
  - 8.1 Comptes de juin 2014
  - 8.2 État des revenus et dépenses au 2 juillet 2014
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. VARIA OUVERT
  - 10.1 Chemin de St-Rémi
  - 10.2 CRM
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**ADOPTÉ**

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**  
**3.1 SESSION DU 10 JUIN 2014**

**2014-07-02**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC  
 APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le procès-verbal de la session du 10 juin 2014 soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

**4. RENCONTRE**

Aucune rencontre pour la session de juillet.

## 5. ADMINISTRATION, AFFAIRES COURANTES ET/OU REPORTÉES

### 5.1 ÉDIFICE AMABLE-BÉLANGER

#### 5.1.1 SUIVI DES MESURES D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Suite à la mise en place du programme d'économie d'énergie, pour le mois de juin, une économie de 1 267,37 \$, taxes incluses, a été constatée.

### 5.2 POSTE DE LA SQ

- CONSIDÉRANT qu'il y a eu une rencontre le 16 juin dernier en présence de l'entrepreneur, du sous-traitant et du représentant de la compagnie James Hardi relativement au problème constaté de revêtement en fibro-ciment du poste de la SQ;
- CONSIDÉRANT l'offre reçue de l'entrepreneur Qualité Construction en vue de solutionner le problème;

2014-07-03

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny contribue pour une somme de 30 000 \$, plus taxes, à la proposition écrite de l'entreprise Qualité Construction pour le remplacement complet de type « clés en main » du revêtement en fibro-ciment du poste de la SQ.

**QUE** les termes de l'entente écrite à intervenir soient préparés par l'aviseur légal de la MRC de Montmagny.

**QUE** le préfet et la directrice générale soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de Montmagny.

**QUE** la MRC de Montmagny retienne les services d'un inspecteur indépendant afin de s'assurer de la réalisation des travaux conformément aux règles de l'art en collaboration avec le représentant de la compagnie James Hardie.

**QUE** la part du coût des travaux de la MRC de Montmagny de 30 000 \$ soit financée à même le fonds de roulement de la MRC pour une période de dix ans.

**ADOPTÉ**

### 5.3 CLD DE LA MRC DE MONTMAGNY

#### 5.3.1 ORIENTATIONS SUITE À LA COUPE DE 10 % POUR 2014

Une rencontre a eu lieu le 25 juin dernier entre le président et la directrice générale du CLD et le préfet et la directrice générale de la MRC concernant la lettre de coupure permanente d'une somme de 10 % du budget en provenance du MEIE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014 (rétroactivement).

À la demande de la MRC, divers scénarios avaient été proposés par le CLD sur la façon de gérer cette coupure récurrente. Un des principes étant que cela

ne devait pas affecter les services aux entreprises/citoyens. Ainsi, après discussions et négociations à ce sujet, il a été convenu de ce qui suit pour absorber le 57 000 \$ de coupure :

ANNÉE	MESURE(S) PROPOSÉE(S)	IMPACT MRC
2014	- Utilisation du surplus du CLD pour une somme de 56 000 \$	- Aucun
2015	- Utilisation du surplus de CLD pour une somme de 20 000 \$	- 37 000 \$* via le Pacte rural pour le financement des agents de développement rural (1 ou 2)
2016	- Utilisation du surplus de CLD pour une somme de 20 000 \$	- 37 000 \$* via le Pacte rural pour le financement des agents de développement rural (1 ou 2)
2017	- Utilisation du surplus de CLD pour une somme de 20 000 \$	- 37 000 \$* via le Pacte rural pour le financement des agents de développement rural (1 ou 2)

\* La MRC ne sait pas encore si un deuxième agent de développement rural sera subventionné après 2014. De plus, la MRC est en attente de la confirmation que le gouvernement autorisera l'utilisation du Pacte rural à cette fin.

De plus, divers autres options ont été avancées par le CLD :

- la sous-location des espaces excédentaires;
- la réduction de leurs heures en communication;
- le partage de services avec d'autre(s) organisme(s);
- etc.

### 5.3.2 BAIL DE LOCATION - DURÉE

- CONSIDÉRANT le projet de bail de location de locaux soumis au CLD pour une période de cinq (5) ans;
- CONSIDÉRANT que le CLD souhaiterait avoir un bail sur une période de sept (7) ans;

2014-07-04

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ BOULET  
 APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la signature du bail de location de locaux au CLD de la MRC de Montmagny pour une période de sept (7) ans soit du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 30 juin 2021 et que la résolution 2014-06-04 soit donc annulée et remplacée par la présente résolution.

**ADOPTÉ**

5.3.3 ADDENDA – ENTENTE DE GESTION MRC-MEIE 2012-2014

CONSIDÉRANT l'avenant à l'entente de gestion en date du 23 juin 2014 transmis par le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE) dont l'objet est une réduction de 10 % des montants des subventions accordées de façon récurrente à certains organismes à des fins de développement économique;

2014-07-05

IL EST PROPOSÉ PAR : M. DENIS GIROUX  
APPUYÉ PAR : M. CLAUDE DOYON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise le préfet de la MRC de Montmagny à signer l'avenant à l'entente de gestion 2012-2014 intervenue entre la MRC et le MEIE pour et au nom de la MRC de Montmagny.

**ADOPTÉ**

5.4 **PLAN DE TRAVAIL 2014 – RAPPORT TRIMESTRIEL (1<sup>ER</sup> JUILLET)**

**DÉPÔT DES RÔLES 2015-2017**

- CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale, un OMRÉ peut, en cas d'impossibilité de déposer le rôle avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date ultérieure qui ne peut être postérieure au 1<sup>er</sup> novembre;
- CONSIDÉRANT que la MRC prévoit déposer un premier rôle modernisé au 1<sup>er</sup> janvier 2015;
- CONSIDÉRANT qu'il est donc nécessaire que la MRC de Montmagny se prévale de l'article 71 pour le dépôt du rôle de la municipalité de St-Just-de-Bretenières pour l'exercice 2015-2017;

2014-07-06

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR : MME KARINE NADEAU

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny se prévale de l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale et avise le ministre que le rôle 2015-2017 de la municipalité de St-Just-de-Bretenières sera déposé d'ici le 1<sup>er</sup> novembre 2014.

**ADOPTÉ**

5.5 **CONGRÈS DE LA FQM – 25, 26 ET 27 SEPTEMBRE 2014**

Un rappel à l'effet que le prochain congrès de la FQM aura lieu les 25, 26 et 27 septembre prochain et que la MRC a fait parvenir à chacun les formulaires d'inscription à nous remettre le plus rapidement possible.

## 5.6 SÉCURITÉ INCENDIE

Suite à la transmission du rapport annuel consolidé en sécurité incendie 2009-2013, le conseil est informé de la lettre reçue du ministère suite à l'analyse de celui-ci.

Ainsi, il est convenu que pour l'automne 2014, la MRC débutera un projet-pilote de visite informatisée des risques faibles et moyens afin d'établir la fonctionnalité du service et aussi la tarification proposée.

Pour 2015, la MRC de Montmagny projette de débiter la révision de son schéma de risques en sécurité incendie.

## 5.7 PHOTOCOPIEUR

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny a reçu une soumission de MonBuro pour effectuer le changement du photocopieur couleur actuel pour un nouveau (IRAC-5030) à un coût moindre (mensualités et coût à la copie);
- CONSIDÉRANT que, par expérience, la MRC de Montmagny favorise l'achat local ainsi que le service de réparation de proximité;
- CONSIDÉRANT l'analyse de coût :

	Ancien photocopieur couleur	Nouveau photocopieur couleur
Mensualités	247,62 \$	242,59 \$
Coût copies couleur	0,129 \$	0,082 \$
Coût copies noir et blanc	0,0174 \$	0,012 \$
Coût total mensuel estimé***	762,00 \$	573,46 \$
Coût estimé pour 24 mois avec les taxes	21 026,62 \$	15 823,22 \$

\*\*\*Avec une moyenne de 4148 copies N&B et 3428 copies Couleur

2014-07-07

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC  
APPUYÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise la location, pour une période de 24 mois, d'un nouveau photocopieur couleur de la compagnie MonBuro pour des frais mensuels de 242,59 \$, plus taxes, plus les coûts à la copie de 0,082 (couleurs) et 0,012 (noir et blanc), plus taxes.

**ADOPTÉ**

## 5.8 REER COLLECTIF

- CONSIDÉRANT que la SSQ a informé la MRC de Montmagny qu'elle se retirait du secteur des REER collectifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014;
- CONSIDÉRANT que la MRC a demandé des propositions à deux fournisseurs (Desjardins et Industrielle Alliance) par le biais du courtier M. Bertrand Bélanger;

- CONSIDÉRANT qu'Industrielle Alliance semble avoir les taux les plus intéressants de même que les frais de gestion les plus bas;
- CONSIDÉRANT que les employés ont été convoqués à une rencontre d'informations le jeudi 26 juin dernier avec le courtier afin que ce dernier puisse donner de l'information sur le produit et également qu'il puisse répondre aux questions des employés;

2014-07-08

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ BOULET  
 APPUYÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny retienne l'offre d'Industrielle Alliance pour le transfert du REER collectif pour les employés souhaitant que les contributions « REER » versées par la MRC soit effectuées chez cette institution de placement.

**ADOPTÉ**

#### 5.9 TRAVAUX DE STABILISATION – COURS D'EAU BRAS-ST-MICHEL

- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny va réaliser des travaux de stabilisation dans le cours d'eau Bras-St-Michel à la hauteur du lot 3 475 457 à la suite de la demande du propriétaire;
- CONSIDÉRANT qu'une soumission a été demandée à Excavations Laurent & Frédéric Proulx et qu'à la demande du propriétaire les travaux se feront à taux horaire au coût de 128 \$ pour une pelle mécanique ZX200 et 113 \$ pour une pelle mécanique LX145 et 80 \$ pour le transport des pierres pour un coût total approximatif de 12 463 \$, plus les taxes;
- CONSIDÉRANT que la MRC de Montmagny va refacturer à la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud les coûts correspondant aux travaux, soit un montant de 12 463 \$, plus les taxes;

2014-07-09

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS  
 APPUYÉ PAR : M. RÉNALD ROY

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** les travaux de stabilisation dans le cours d'eau Bras-St-Michel soient réalisés à taux horaire pour un coût estimé de 12 463 \$, plus les taxes, et que ceux-ci soient refacturés à la municipalité de Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud.

**ADOPTÉ**

#### 5.10 PRIX DESJARDINS – MISE EN CANDIDATURE

- CONSIDÉRANT que le Prix Alphonse-et-Dorimène-Desjardins, institué en 2009 par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie, est décerné à une personne qui s'est illustrée dans sa communauté par son

dynamisme et son leadership et dont les réalisations sont reconnues au-delà des frontières du Québec.

- CONSIDÉRANT que le CLD de la MRC de Montmagny désire présenter la candidature du Dr Yvan Poitras reconnue pour ses qualités de rassembleur et de visionnaire et qui, par ses réalisations et son expertise, a su accroître sa notoriété ou celle de sa région au-delà des frontières québécoises;

2014-07-10

IL EST PROPOSÉ PAR : M. CLAUDE DOYON  
APPUYÉ PAR : M. GASTON CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny appuie le CLD de la MRC de Montmagny dans ses démarches pour déposer la candidature du Dr Yvan Poitras dans le cadre du Prix hommage Alphonse-et-Dorimène-Desjardins 2014.

**ADOPTÉ**

6. **AMÉNAGEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**  
6.1 **PROGRAMMATION DU MTQ POUR 2014-2016**

Le 23 juin dernier, le MTQ direction Chaudière-Appalaches annonçait la programmation de travaux majeurs sur son réseau pour 2014-2015 et 2015-2016. Le préfet adjoint et le coordonnateur à l'aménagement ont assisté à la conférence de presse et ont pu constater qu'il n'y avait aucune mention pour les deux prochaines années de travaux importants pour les routes régionales 283, 204 et 216 sur le territoire de la MRC de Montmagny.

Toutefois, il y a environ 3,5 kilomètres de réfection de la Route 283 qui sont planifiés et débutés sur le territoire de la MRC. Ces travaux ne sont pas considérés comme majeurs et ne faisaient pas partie des principaux projets annoncés.

La présence de représentants de la MRC de Montmagny à la conférence de presse a permis de transmettre le message du Conseil de la MRC à la ministre responsable de la région et aux directeurs territoriaux du MTQ.

Si la MRC ne fait aucune pression, l'an prochain, il devrait encore ne pas y avoir plus de 3 kilomètres de travaux qui seront effectués alors qu'il reste une trentaine de kilomètres à corriger en priorité pour rendre la Route 283 en bon état.

6.1.1 **RÉDUCTION DE VITESSE – APPALACHES LODGE SPA  
ET TRONÇON MONK**

2014-07-11

IL EST PROPOSÉ PAR : M. FRÉDÉRIC POULIN  
APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la MRC de Montmagny appuie la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy dans ses demandes visant la réduction de vitesse sur la section de la Route 216 située au sud et à l'ouest du village.

**ADOPTÉ**



## 6.2 MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE N° 2007-56 RELATIF À LA PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES

- **ATTENDU QU'**en vertu des pouvoirs conférés par *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit identifier les zones de contraintes sur son territoire;
- **ATTENDU QUE** des secteurs riverains de la rivière Noire Nord-Ouest et du lac Frontière sont sujets à être inondés et pourraient faire l'objet de projet de constructions résidentielles;
- **ATTENDU QU'**en conséquence, il y a lieu d'apporter des modifications au RCI 2007-56 relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables pour les secteurs riverains de la rivière Noire-Nord-Ouest au sud de la Rue Principale jusqu'aux limites de la municipalité de Lac-Frontière et sur une bande de 100 mètres autour du lac Frontière;
- **ATTENDU QU'**un avis de motion concernant le présent règlement a été préalablement donné à la session régulière du Conseil de la MRC de Montmagny du 8 avril 2014;

EN CONSÉQUENCE,

2014-07-12

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RÉAL BOLDUC  
APPUYÉ PAR : M. GUY GARANT

**QUE** le Conseil des maires de la MRC de Montmagny adopte le *Règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Montmagny numéro 2014-80 relatif à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, modifiant le RCI numéro 2007-56 et ses amendements pour les secteurs riverains de la rivière Noire-Nord-Ouest à Sainte-Lucie-de-Beauregard au sud de la Rue Principale jusqu'aux limites de la municipalité de Lac-Frontière et sur une bande de 100 mètres autour du lac Frontière*, et qu'il soit ordonné et décrété ce qui suit:

### **ARTICLE 1 - PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

### **ARTICLE 2 - TITRE DU RÈGLEMENT**

Le présent règlement est intitulé « **RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE DE LA MRC DE MONTMAGNY NUMÉRO 2014-80 RELATIF À LA PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES MODIFIANT LE RCI NUMÉRO 2007-56 ET SES AMENDEMENTS POUR LES SECTEURS RIVERAINS DE LA RIVIÈRE NOIRE-NORD-OUEST À SAINTE-LUCIE-DE-BEAUREGARD AU SUD DE LA RUE PRINCIPALE JUSQU'AUX LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC FRONTIÈRE ET SUR UNE BANDE DE 100 MÈTRES AUTOUR DU LAC FRONTIÈRE.**

**ARTICLE 3 - MODIFICATION DES ZONES INONDABLES A SAINTE LUCIE-DE-BEAUREGARD**

De modifier les zones inondables à Sainte-Lucie-de-Beauregard pour y ajouter que toutes les parties de terrain situées sous la cote 360,72 mètres d'altitude dans la partie située au sud de la rue Principale à Sainte Lucie-de-Beauregard sont réputées faire partie de la zone inondable pour l'application du présent règlement.

**ARTICLE 4 - MODIFICATION DES ZONES INONDABLES À LAC-FRONTIÈRE**

De modifier les zones inondables à Lac-Frontière pour y ajouter que toutes les parties de terrain situées sous la cote 359,67 mètres d'altitude dans la partie située au nord de la route 204 et à moins de 100 mètres du lac Frontière sont réputées faire partie de la zone inondable pour l'application du présent règlement.

**ARTICLE 5 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ**

**6.3 PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI 2014-2019 – VOLET DÉMOGRAPHIE/RURALITÉ**

Une présentation sera faite à la rencontre de septembre prochain.

**6.4 AVIS DE CONFORMITÉ OU D'OPPORTUNITÉ**

Aucun avis.

**6.5 NÉGOCIATIONS DES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION**

Tel que convenu antérieurement, la MRC, en collaboration avec les municipalités locales concernées, a procédé à l'embauche d'un conseiller juridique pour la présentation à la CPTAQ pour la négociation des périmètres d'urbanisation.

Tel qu'adopté par résolution, le partage des frais de 21 804,50 \$ est réparti à 50 % MRC-50 % par les municipalités concernées au prorata des demandes maintenues à la CPTAQ suite à l'avis préliminaire.

De plus, ces coûts ne comprennent pas les démarches individuelles réalisées à la demande des municipalités.

**Tableau de répartition MRC-Municipalités concernées (51,5 hectares)**

MRC : 50 % = 10 902,10 \$

Cap-Saint-Ignace : 20,5 hectares demandées à la CPTAQ = 39,8 % = 4 335,99 \$

Montmagny : 15,5 hectares = 30,2 % = 3 290,92 \$

Saint-Pierre : 7,1 hectares = 13,8 % = 1 505,11 \$  
Berthier-sur-Mer : 4,1 hectares = 8,0 % = 874,26 \$  
N.-D.-du-Rosaire : 3,7 hectares = 7,2 % = 788,37 \$  
Saint-François : 0,5 hectares = 1,0 % = 107,46 \$

## **6.6 OBV DU FLEUVE SAINT-JEAN ET OBV DE LA CÔTE-DU-SUD – RAPPORTS ANNUELS 2013-2014**

La documentation remise lors des assemblées générales de l'OBV du Fleuve Saint-Jean et de l'OBV de la Côte-du-Sud est déposé au Conseil de la MRC pour information.

## **7. CORRESPONDANCE**

### **7.1 CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTMAGNY – COCKTAIL DU 14 NOVEMBRE 2014**

Comme par les années passées, la MRC de Montmagny sera un partenaire financier de la Chambre de Commerce de Montmagny pour une somme de 1 250 \$ pour le cocktail du 14 novembre 2014.

### **7.2 PLACE AUX JEUNES EN RÉGION – PAMLI (PLAN D'ACTION LOCAL POUR LA MIGRATION INTERRÉGIONALE) 2015-2020**

D'ici le 30 novembre 2014, les collectivités devront élaborer un PALMI qui représente maintenant la pierre d'assise du programme PAJ (Place aux jeunes) et sera un élément préalable au financement futur des projets locaux.

Les partenaires locaux (CJE) ont été informés d'impliquer les élus municipaux dans leurs démarches et le CJE de la MRC de Montmagny prévoit des rencontres à ce sujet à compter de septembre prochain.

## **8. FINANCES**

### **8.1 COMPTES DE JUIN 2014**

2014-07-13

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ÉMILE TANGUAY  
APPUYÉ PAR : M. DENIS GIROUX

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la liste des comptes à payer de juin 2014 soit acceptée.

<b>No</b>	<b>Montant</b>	<b>Fournisseur</b>
C1400354	177 225.00	CLD de la MRC de Montmagny
C1400355	65 425.00	Transport collectif de la MRC de Montmagny
C1400356	7 876.99	Revenu Canada
C1400357	19 961.80	Ministre du Revenu du Québec
C1400358	547.23	Revenu Canada
C1400359	236.00	Fonds de l'information foncière
C1400360	721.91	Commission scolaire de la Côte-du-Sud
C1400361	1 101.07	Bureautique Côte-Sud enr.
C1400362	688.65	Fédération québécoise des municipalités
C1400363	5 509.83	Corporation informatique Bellechasse
C1400364	133.75	Montmagny Air Service inc.
C1400365	2 759.40	CLD de la MRC de Montmagny
C1400366	1 428.34	Municipalité de St-Just-de- Bretenières
C1400367	11 544.40	Ministre des Finances du Québec

C1400368	178.21	Groupe de géomatique Azimut inc.
C1400369	459.90	Association des directeurs généraux des MRC
C1400370	2 364.57	Société coopérative agricole de l'Isle-aux-Grues
C1400371	19 308.00	Parc régional des Appalaches
C1400372	4 726.30	MRC de Bellechasse
C1400373	148.32	IDC Informatique
C1400374	21 804.20	Tremblay Bois Mignault Lemay
C1400375	321.92	Les Services Ben-Son S.E.N.C.
C1400376	2 284.26	Gestion USD inc.
C1400377	12 500.00	Société économique de développement de Mty
C1400378	704.62	Génératrice Drummond
C1400379	3 872.73	SSQ – Groupe financier / Ass. coll.
C1400380	3 736.69	Campor environnement
C1400381	179.25	Québec linge, service d'uniformes
C1400382	1 609.65	Arpentage Côte-du-Sud
C1400383	2 000.00	CRÉ de la Chaudière-Appalaches
C1400384	13 839.80	Les Concassés du Cap inc.
C1400385	88.30	Laurentide Re/Sources
C1400386	788.44	MDM Publicité
C1400387	77.93	Pause-café Coli-Bris inc.
C1400388	24.00	Distributions S.M. (2009) inc.
C1400389	1 041.48	Sara-Tech – 9127-8697 Québec inc.
C1400390	804.25	Service d'entretien Pascal et Patrick
C1400391	6 000.00	Pisciculture des Appalaches
C1400392	3 830.10	GDI Service (Québec) S.E.C.
C1400393	3 449.25	Le Groupe M Médias inc.
C1400394	15521.62	L'Immobilière, soc. éval. conseil inc.
C1400395	326.38	Les Serres du Canton
C1400396	209.84	Les Jardiniers mobiles
C1400397	300.00	Priorité Montmagny-L'Islet
C1400398	116.64	Metzger, Richard
C1400399	720.89	Collège Montmorency
C1400400	1 725.00	Le Groupe M. Médias inc.
C1400401	1 724.25	Le Groupe M. Médias inc.
<b>TOTAL</b>	<b>421 946.16 \$</b>	

**ADOPTÉ**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Nancy Labrecque, directrice générale de la MRC de Montmagny, certifie que la MRC de Montmagny dispose des crédits suffisants pour les fins visées par les comptes mentionnés plus haut au montant 421 946.16 \$.

---

Nancy Labrecque, directrice générale

### **8.2 ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES AU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2014**

Voir le document joint.

### **8.3 AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ**

- CONSIDÉRANT qu'en partenariat avec les municipalités locales, la MRC de Montmagny a retenu les services d'un aviseur légal pour la négociation des périmètres d'urbanisation à 50 % - 50 %;
- CONSIDÉRANT également que la MRC de Montmagny a fait effectuer des travaux d'arpentage afin de connaître le

niveau des hautes eaux en zone inondable en période de crue à inclure dans le schéma d'aménagement;

- CONSIDÉRANT que ces travaux n'avaient pas été budgétés en 2014;

2014-07-14

IL EST PROPOSÉ PAR : M. ANDRÉ BOULET  
APPUYÉ PAR : MME JOCELYNE CARON

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny autorise l'affectation d'une somme de 12 000 \$ du surplus accumulé Administration, Aménagement et Mise en valeur du territoire.

**ADOPTÉ**

## 9. PÉRIODE DE QUESTIONS

### 10. VARIA OUVERT

#### 10.1 CHEMIN DE ST-RÉMI

2014-07-15

IL EST PROPOSÉ PAR : MME JOCELYNE CARON  
APPUYÉ PAR : M. RÉAL BOLDDUC

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** le Conseil de la MRC de Montmagny appuie le projet de « Chemin de St-Rémi », lequel contribue au développement touristique du territoire.

**ADOPTÉ**

#### 10.2 CRM

Les municipalités qui ne comptent pas utiliser leur banque d'heures sont invitées à le faire savoir rapidement afin de s'assurer que les heures puissent être utilisées par d'autres.

### 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2014-07-16

IL EST PROPOSÉ PAR : M. RICHARD GALIBOIS

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

**QUE** la présente session soit levée à 17h53.

**ADOPTÉ**

Des remerciements sont faits à la municipalité de Saint-Paul-de-Montminy pour avoir reçus le Conseil de la MRC de Montmagny lors de la session itinérante de juillet.